



UNION EUROPÉENNE

ERASMUS+ MOBILITÉS

Visites d'observation de pratiques professionnelles inspirantes en Europe

— APPEL À CANDIDATURES 2024



Erasmus+
Enrichit les vies, ouvre les esprits.

FÉDÉRATION
ADDITION
Prévenir | Réduire les risques | Soigner

a ADDICTION
Méditerranée

ceid COMITÉ D'ÉTUDE
ET D'INFORMATION
SUR LA DROGUE
ET LES ADDICTIONS



- Engagés pour **l'évolution des pratiques professionnelles en addictologie**, la Fédération Addiction en partenariat avec Addiction Méditerranée, Oppelia et le CEID-Addictions propose un nouveau format d'apprentissage : **les mobilités Erasmus+**. Ces mobilités sont des voyages d'études et d'échanges entre professionnels à travers l'Europe : elles sont l'occasion de découvrir des pratiques inspirantes sur des thématiques prioritaires du champ des addictions *via* une **observation directe du terrain**.
- Le présent appel à candidatures est ainsi destiné à sélectionner des organismes dont les salariés pourront partir **observer, échanger et apprendre auprès de confrères européens, sans frais à leur charge**. Les enseignements de ces mobilités feront ensuite l'objet d'une diffusion auprès de tous les professionnels français.



1

LE PROJET ERASMUS+, QU'EST-CE QUE C'EST ?

En 2023, un consortium d'organismes spécialisés en addictologie, piloté par la Fédération Addiction avec Oppelia, Addiction Méditerranée, le CEID-Addictions, a obtenu **l'accréditation Erasmus+**. Cette accréditation permet, pendant une durée de 5 ans, de bénéficier de fonds de la part de l'institution européenne Erasmus+ afin de mettre en œuvre des mobilités professionnelles à travers l'Union Européenne.

- ## QU'EST-CE QU'UNE MOBILITÉ PROFESSIONNELLE ?

Une mobilité consiste en une brève visite (2 à 3 jours) d'un organisme médical et/ou social européen (appelé « organisme-hôte »). **L'objectif: observer et analyser les méthodes de travail** qui y sont mises en place. Chaque organisme-hôte est choisi en raison de la réflexion et de l'inspiration que suscitent ses pratiques sur une thématique relative au champ des addictions (les soins, la réduction des risques, la prévention, les méthodes thérapeutiques, l'accompagnement de publics spécifiques...).

- ## QUELLES SONT LES THÉMATIQUES EXPLORÉES LORS DES MOBILITÉS PROFESSIONNELLES ?

Chaque mobilité explore une thématique spécifique. Cette dernière est identifiée comme prioritaire par les professionnels des addictions membres du projet en raison de son intérêt majeur dans la réponse aux **enjeux de terrain complexes**: défis socio-médicaux émergents (*nouveaux usages, nouveaux publics...*), besoins de populations spécifiques et/ou marginalisées, mise en place de dispositifs particuliers...

• POURQUOI PARTICIPER AUX MOBILITÉS ?

Pour faire progresser ses pratiques

Compte tenu des évolutions particulièrement rapides du terrain, les pratiques individuelles et collectives du champ des addictions nécessitent d'être adaptées (voire parfois renouvelées) afin d'accompagner au mieux les usagers. Les mobilités Erasmus+ offrent une possibilité de répondre à cet impératif: **elles favorisent une approche pratique de l'apprentissage, axée sur l'expérience directe du terrain**, qui complémente efficacement les savoirs théoriques.

Pour nourrir la réflexion collective française et européenne

Pour chaque mobilité, les observations des participants sont recueillies, analysées, et transformées en enseignements transverses. Ces derniers sont ensuite partagés sous la forme d'un rapport détaillé à tous les professionnels français, **afin de renforcer leurs compétences et stimuler la réflexion commune** sur les pratiques professionnelles. Les mobilités sont en outre un moyen de développer **des actions collaboratives avec des collègues européens** sur le long-terme, par exemple *via* la cocréation de réponses à des problématiques communes, l'élaboration d'expérimentations, le développement d'actions politiques conjointes...

Pour soutenir la transformation des politiques publiques en France

Les organismes-membres du consortium actuel portent de nombreuses actions de plaidoyer auprès des décideurs et des responsables politiques en faveur d'une transformation des politiques publiques en lien avec les addictions. Les enseignements des mobilités ont donc aussi pour objectif d'être mobilisés dans l'enrichissement de **nos arguments de plaidoyer** actuels, voire d'en développer de nouveaux.

2

COMMENT REJOINDRE LE PROJET ERASMUS+ ?

Les mobilités sont ouvertes aux salariés des structures membres du consortium: **l'objet de cet appel à candidatures est ainsi de sélectionner de nouvelles structures pour rejoindre le consortium de mobilité.**

NB. Seules les personnes morales adhérentes à la Fédération Addiction peuvent rejoindre le consortium.

- # QU'EST-CE QUE LE CONSORTIUM DE MOBILITÉS ET COMMENT FONCTIONNE-T-IL ?

Le consortium de mobilités est la dénomination du groupement des organismes participant au programme de mobilités Erasmus+. Il est composé d'un organisme-coordonateur (gérant la gestion des fonds et la coordination des actions) et de plusieurs organismes-membres. L'organisme-coordonateur est la Fédération Addiction, les organismes membres actuels sont Oppelia, le CEID-Addiction et Addiction Méditerranée et d'autres organismes pourront le rejoindre à l'issue de cet appel à candidatures.

Chaque organisme-membre du consortium désigne **un référent du projet** qui sera l'interlocuteur entre le consortium et son organisme. Ce référent du projet rejoint ainsi le comité de pilotage, chargé de prendre les décisions concernant les lignes directrices annuelles du projet.

QUI FAIT QUOI AU SEIN DU CONSORTIUM ?

L'ORGANISME-COORDINATEUR (LA FÉDÉRATION ADDICTION)

Dans le cadre d'une mobilité :

- Fournit les supports pédagogiques spécifiquement développés pour les mobilités, réalisés en amont et validés par des experts des mobilités européennes.
- Élabore le programme d'activités prévues sur place et planning journalier détaillé, définis en amont avec l'organisme-hôte.
- Fait le lien entre l'organisme-hôte et les participants à la mobilité (mise en contact, rencontre pré-visite (*visioconférence*)...
- Alloue un budget dédié à la prise en charge de l'intégralité des frais (logement, transports, repas...) à chaque organisme-membre dont un professionnel participe à une mobilité.

Dans le cadre de la gestion globale du projet :

- Gère les réunions et la formalisation des documents de synthèse.
- Rédige la synthèse des enseignements de chaque mobilité sur la base des supports pédagogiques complétés.
- Rédige la synthèse annuelle des enseignements des mobilités à soumettre au comité de pilotage.
- Prévoit les ordres du jour et propositions de pistes stratégiques de développement du programme à soumettre au comité de pilotage.
- Met en œuvre les actions de communication (webinaires, articles, etc.).

LES ORGANISMES- MEMBRES

Mobilisent leurs salariés autour de la participation au projet.

Réservent le logement et les transports du participant à la mobilité (*via le budget alloué par l'organisme-pilote*), en accord avec les autres participants.

Complètent les supports pédagogiques et les questionnaires pré et post mobilités.

Organisent le transfert des enseignements post-mobilité au reste de l'équipe de la structure (*par exemple: réunion d'équipe, compte-rendu, PowerPoint, etc.*).

Font le lien avec le comité de pilotage et l'organisme coordinateur (*envoi des supports pédagogiques complétés, participation aux échanges...*)

Organisent la participation ponctuelle des professionnels partis en mobilité aux actions de diffusion (*prise de parole lors de webinaires, interviews pour un article...*).

Relaient en interne et/ou externe les actions de communication collectives Erasmus+ (*webinaires, interventions, articles, conférences...*).

- **QUELLES SONT
LES FORMALITÉS
ADMINISTRATIVES
DU CONSORTIUM ?**

Les modalités administratives et financières feront l'objet d'un **conventionnement officiel entre l'organisme-pilote (la Fédération Addiction) et chaque organisme-membre..**

L'engagement de l'organisme-membre au sein du consortium est d'une **durée minimale d'1 an**, de décembre 2023 à décembre 2024. À partir de cette date, l'organisme membre peut décider de renouveler son engagement pour une autre année (sans avoir à déposer une nouvelle candidature) ou de quitter le consortium.

3 LES MOBILITÉS EN 2024

Informations pratiques

- **Nombre de mobilités :**
7 (entre janvier et août)
- **Durée :**
entre 2 et 3 jours, selon les disponibilités de l'organisme-hôte
- **Groupe partant en mobilité :**
3 personnes, venant chacune d'un organisme-membre différent

PROGRAMME

THÉMATIQUES ABORDÉES LORS DE LA MOBILITÉ	ORGANISME-HÔTE	PÉRIODE
MOBILITÉ 1 La pratique sportive : outil de rétablissement dans le champ des addictions L'expérience sportive : outil de rétablissement dans le champ des addictions	KETHEA, Grèce	Printemps (Mars - Mai)
MOBILITÉ 2 Réduction des risques en milieu carcéral : approches et outils dédiés Populations en situation de grande précarité : accompagnement spécifique dans le champ des addictions	BFPA, Bulgarie	Printemps (Mars - Mai)
MOBILITÉ 3 Populations en situation de grande vulnérabilité - enfance, immigration, travail du sexe : accompagnement social transverse La communauté Rom : aller-vers et intervention spécifiques	BFPA, Bulgarie	Printemps (Mars - Mai)
MOBILITÉ 4 Réduction des risques en milieu festif dans le champ des addictions : nouvelles actions et approches d'intervention terrain Prévention de la violence masculine en milieu festif : élaboration et déploiement Salle de consommation à moindres risques : approches socio-médicales transverses	ABD, Espagne	Été (Juin - Août)
MOBILITÉ 5 Pair-aidance dans le champ des addictions : intégration dans la structure et les parcours de soin	Partenariat en cours de finalisation	En cours de définition
MOBILITÉ 6 Communautés LGBTQ+ et spécificités liées au genre et à l'orientation sexuelle : enjeux de santé et de cultures	Partenariat en cours de finalisation	En cours de définition
MOBILITÉ 7 Adolescents et jeunes adultes dans le champ des addictions : soin, accompagnement et rétablissement	Partenariat en cours de finalisation	En cours de définition

4

QUI PEUT DÉPOSER UNE CANDIDATURE ?

Toutes les structures médico-sociales adhérentes à la Fédération Addiction peuvent déposer une candidature. Le comité de pilotage existant met un point d'honneur à **faire de ces mobilités une opportunité pour tous les professionnels des addictions**, et ce quels que soient leurs moyens financiers, leur localisation, leur taille, leurs degrés d'expertise, leurs spécialités ou leurs diplômes.

Le seul prérequis, nécessaire au bon déroulement logistique des mobilités, est celui des langues vivantes : afin de faciliter les échanges sur place, au moins 1 des collaborateurs de la structure envisagés pour les mobilités (*mentionnés dans le formulaire de candidature*), doit avoir un niveau de base (*conversationnel*) en anglais et/ou dans la langue du pays d'accueil.

- ## DE QUOI SE COMPOSE LA CANDIDATURE ?

Pour déposer une candidature, la structure candidate doit télécharger et remplir le formulaire de candidature disponible [en cliquant ici](#).

Les réponses à chacune des questions ne doivent pas dépasser une dizaine de lignes.

- ## QUELS SONT LES CRITÈRES D'ÉVALUATION DE LA CANDIDATURE ?

La pertinence de la candidature sera évaluée par le comité de pilotage existant sur la base des critères suivants:

La motivation de la structure au sujet du projet et des objectifs des mobilités Erasmus+.

La cohérence entre les besoins de la structure en termes de progression de ses pratiques professionnelles et l'intérêt des mobilités et/ou du programme des thématiques des mobilités 2024.

La pertinence des profils des professionnels envisagés pour participer aux mobilités avec les thématiques désirées.

COMMENT SOUMETTRE SA CANDIDATURE ?

Les candidatures doivent être envoyées par courriel au plus tard **le lundi 20 novembre 2023 inclus** à l'adresse suivante :

- l.montagnier@federationaddiction.fr.

Télécharger le formulaire de candidature [en cliquant ici](#).